

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE

**AVIS DE CONVOCATION**

A : M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 28 novembre 2011 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (535-11-2011) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (536-11-2011) ;
3. Adoption de soumission – services professionnels d'ingénierie pour l'inspection des bornes d'incendie (537-11-2011);
4. Autorisation – création du poste de coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale (538-11-2011);
5. Proposition – Ville de Terrebonne – Commission scolaire des Mille-Îles (539-11-2011);
6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (540-11-2011);
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée (541-11-2011).

Donné à Terrebonne, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2011.

Denis Bouffard, avocat  
Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
28 NOVEMBRE 2011**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 28 novembre 2011 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Michel Lefebvre
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le conseiller Sylvain Tousignant et Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint.

**RÉSOLUTION NO : 535-11-2011**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 536-11-2011**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 537-11-2011**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels d'ingénierie pour l'inspection des bornes d'incendie (SOU-2011-97) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 octobre 2011 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1<sup>er</sup> novembre 2011, à savoir :

	Bordereau « A » option 1 an	Bordereau « B » option 3 ans
Nordikeau inc.	73 310,74\$ t.t.c.	<b>213 695,22\$ t.t.c.</b>
Simo Management inc.	98 687,53\$ t.t.c.	302 265,81\$ t.t.c.
Aqua Data inc.	108 349,51\$ t.t.c.	323 741,53\$ t.t.c.
Hydra-Spec inc.	∅	∅

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué un pointage selon les options d'un (1) an ou de trois (3) ans de 19,42/6,70 à la firme Nordikeau inc., un pointage de 14,78/4,8243 à la firme Simo Management inc. et un pointage de 14,30/4,8196 pour la firme Aqua Data inc. et que la firme Hydra-Spec inc. ne s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

**ATTENDU QUE** la soumission de la firme Nordikeau inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 novembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 100 000\$ (t.t.c.) pour un (1) an et de 300 000\$ (t.t.c.) pour trois (3) ans ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2011-1177-REC du Comité exécutif en date du 16 novembre 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Daniel L'Espérance  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **NORDIKEAU INC.**, datée du 31 octobre 2011, pour les services professionnels d'ingénierie pour l'inspection des bornes d'incendie, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, pour un montant de 186 450\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2011-0315 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** l'exécution du contrat soit faite selon les règles de l'art et que les rejets d'eau soient faits par l'utilisation d'un atténuateur, le tout selon les prescriptions du cahier des charges.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 538-11-2011**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création du poste de coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale et que la classe salariale 6 (provisoire) soit attribuée à ce poste, le tout suivant la recommandation CE-2011-1187-REC du Comité exécutif en date du 23 novembre 2011.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 539-11-2011**

**ATTENDU** la correspondance de M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, en date du 22 novembre 2011, et de M. Jean-François Lachance, directeur général de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles en date du 24 novembre 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne confirme les engagements de la Ville auprès de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles eu égard à l'implantation d'une école, tels qu'énoncés aux lettres du 22 et du 25 novembre 2011 du directeur général en ce qui a trait aux points suivants :

1- Localisation définitive du terrain

La Ville de Terrebonne s'engage à fournir à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles l'emplacement définitif d'un terrain pour le 1<sup>er</sup> décembre 2011, c'est-à-dire un certificat de localisation d'arpenteur en format Autocad (.DWG). De plus, ce terrain sera aussi borné physiquement. Évidemment, ce terrain sera conforme aux options 2 et 3 fournies par le promoteur en date du 21 novembre dernier.

2- Cession du terrain

La Ville de Terrebonne s'engage à céder à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le terrain proposé aux options 2 et 3 des plans fournis par le promoteur en date du 21 novembre dernier et ce terrain sera exempt de toute contamination, au plus tard pour le mois d'avril 2012.

3- Localisation de la rue située au Nord du terrain proposé

La Ville de Terrebonne s'engage à faire construire la rue adjacente du côté nord au terrain proposé à une hauteur de 27 mètres, cet engagement permettra de réduire les contraintes pour la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et de minimiser les coûts nécessaires au remblai-déblai.

4- Élévation des services municipaux

La Ville de Terrebonne s'engage à fournir pour février 2012 les hauteurs définitives de tous les services municipaux (sanitaire, aqueduc, etc.) des rues adjacentes au terrain (rues au Nord et à l'Est).

5- Réalisation des travaux de construction des rues adjacentes (rues au Nord et à l'Est) au projet

La Ville de Terrebonne s'engage à faire terminer, pour la rue au Nord et à terminer pour la rue à l'Est du projet, l'ensemble des infrastructures et les services municipaux pour le mois d'octobre 2012, conformément aux échéanciers déjà transmis.

De plus, la Ville de Terrebonne s'engage à maintenir et entretenir un chemin permettant un accès quotidien au site sans interruption dès le début du chantier prévu en mai 2012.

6- Remblai – déblai

La Ville devra effectuer les remblais-déblais compte tenu de son entente avec le promoteur. Les matériaux seront de qualité standard et le travail effectué selon les règles normales pour un tel remblai. Ces travaux pourront être supervisés par la firme d'ingénieurs et le laboratoire mandatés par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, selon l'ordre des travaux proposés. Ces travaux devraient être terminés pour la date souhaitée, soit le 13 décembre 2011. Tel que mentionné, ces travaux visent à livrer un terrain propice à la construction mais ne saurait être les fondations du futur bâtiment.

7- Eaux de surface

La Ville de Terrebonne s'engage à permettre à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de déverser ses eaux de surface sur le terrain au sud près de l'étang ou dans le réseau pluvial de la Ville, le cas échéant. Dans ce même esprit, elle s'engage à construire un bassin de rétention, si requis, pour accueillir et traiter naturellement, au besoin, les eaux de surface engendrées par la construction de la nouvelle école. Dans la perspective où ce bassin de rétention ne servirait qu'à traiter les rejets d'eaux pluviales de l'école, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles devra assumer l'entretien et l'opération dudit bassin de rétention. Cependant, s'il advenait que ce bassin puisse desservir d'autres projets à proximité de l'école, alors la Ville en assumera l'entretien et l'opération.

8 et 9-Autorisation du MDDEP

Tel que déjà mentionné depuis plus de deux ans, la Ville de Terrebonne planifie, en étroite collaboration avec le MDDEP et le MRNF, l'acquisition d'un corridor faunique et de boisé d'intérêt ainsi que du traitement de l'ensemble des cours d'eau et zones humides du territoire visé par le Plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne (PDDCT) dans le but d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires à l'ensemble du projet.

Une demande officielle a d'ailleurs été déposée au MDDEP le 18 novembre dernier dans le but d'obtenir les certificats d'autorisation pour l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. En conséquence, tout nous porte à croire que le ministère devrait nous délivrer les certificats d'autorisation pour le terrain offert, et ce, pour le mois de février 2012.

Si toutefois, à cette date, les certificats ne sont pas émis, nous sommes d'accord à faire une demande spécifique pour le terrain convoité. Cependant, la Ville s'engage à mettre à la disposition de la CSSMI des locaux ou à défrayer les coûts de locaux, en nombre suffisant, pour accueillir la clientèle prévue à la nouvelle école et en défrayer les coûts associés si, dû au retard des autorisations du MDDEP, le permis de construction ne pourrait être émis avant le 18 mai 2012.

10-Exempter la CSSMI des exigences du plan directeur pour la délivrance du permis de construction de sa nouvelle école

La Ville ne peut exempter qui que ce soit de l'application d'un plan directeur, duquel découle une réglementation d'urbanisme applicable à tous citoyens. Cependant, les orientations contenues dans la correspondance du 22 novembre dernier de M. Denis Riopel répondent avec satisfaction aux orientations du plan directeur. Tel que déjà mentionné par la Direction de l'aménagement du territoire, il serait opportun et de mise que des éléments éco responsables soient inclus au projet dans la mesure où ils ne compromettent pas le budget du projet.

11-Débarcadère d'autobus et débarcadère pour les parents

La Ville effectuera le débarcadère parent à même son assiette de rue et à ses frais. Pour ce qui est du débarcadère d'autobus, il devra être réalisé sur le terrain cédé à la CSSMI. La configuration de ces débarcadères devra être planifiée et coordonnée par nos professionnels respectifs afin d'assurer une fluidité de la circulation et surtout une sécurité accrue des enfants qui fréquenteront cette école.

12-Étude géotechnique et relevé topographique

La CSSMI pourra effectuer l'étude géotechnique et le relevé topographique dès le 1<sup>er</sup> décembre.

13-Coûts d'aménagement dépôt de gymnase et eau de ruissellement

La Ville de Terrebonne souhaite un dépôt dans le gymnase, elle en assumera les coûts d'aménagement et l'eau de ruissellement des terrains adjacents sera interceptée au niveau de la rue.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 540-11-2011**

**ATTENDU** la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 novembre 2011;

**ATTENDU** QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 24 novembre 2011 et adopte les recommandations de PIIA suivantes :

**D11-2955   Projet de coupe d'arbres dans un boisé  
4000, chemin des Quarante-Arpents / lots 2 888 571  
3 525 880, 3 525 881, 3 525 883, 3 525 884,  
3 525 886, 3 525 887, 3 525 889 et 3 525 890  
Enviro Vidéographic**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de coupe d'arbres dans un boisé, tel que représenté à l'étude réalisée par Martin Boisvenue incluant les rapports d'expertises réalisés par les firmes Biome Environnement, Roche Génie-conseil, Biofilia et Enviro Vidéographic et identifiés « Annexe A ».

**QUE** la présente recommandation ne valide aucun ouvrage de drainage, lequel est sujet à d'autres approbations qui ne sont pas couvertes par le règlement des PIIA.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :           541-11-2011**

**PROPOSÉ PAR :             Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR :             Marie-Claude Lamarche**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---